

*Rapport 2024 annuel
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets ménagers et
assimilés*

SOMMAIRE

1. TERRITOIRE DESSERVI	3
1.1. PERIMETRE ET DEFINITIONS	3
1.2. DEFINITIONS.....	3
1.3. ORGANISATION.....	4
1.3.1. <i>La pré-collecte</i>	4
1.3.2. <i>Collecte en porte à porte</i>	5
1.3.3. <i>Collecte en apport volontaire</i>	6
1.3.4. <i>Collecte en déchèteries</i>	6
2. LA COLLECTE.....	6
2.1. COLLECTE DES OMR.....	6
2.2. COLLECTE SELECTIVE	7
2.3. CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE ET REFUS DE COLLECTE.....	7
2.4. COLLECTE DU VERRE.....	7
3. LE TRAITEMENT	8
4. LES DECHETERIES.....	8
4.1. LES DECHETS DES MENAGES.....	8
4.2. LES DECHETS ASSIMILES	9
5. LA PREVENTION DES DECHETS.....	9
5.1. LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL	9
5.2. COMPOSTEURS	10
6. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	10
6.1. LE FINANCEMENT	10
6.2. LES DEPENSES	11
6.2.1. <i>La pré-collecte</i>	11
6.2.2. <i>La collecte</i>	11
6.2.3. <i>Le traitement</i>	12
6.2.4. <i>Participation aux manifestations et événements</i>	12
7. LES PROJETS ET LES FAITS MARQUANTS 2024	13
7.1. LE SERVICE DECHETS : COMPOSITION ET CHIFFRE CLES	13
7.2. NOUVELLES COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE	13
7.3. INFORMATISATION.....	13
7.4. FINALISATION ETUDE BIODECHETS.....	13
7.5. DECHETERIES.....	14
7.6. ENQUETE PUBLIQUE	14

1. Territoire desservi

1.1. Périmètre et définitions

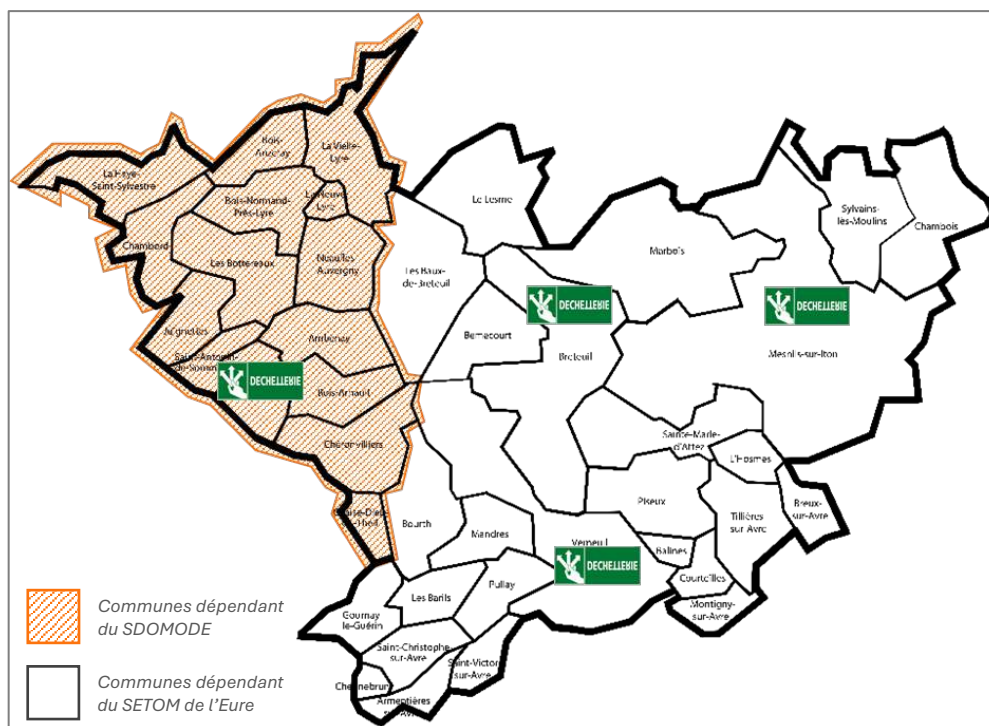
La communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (INSE), se situe dans la partie méridionale de l'Eure, au sud-ouest de l'agglomération ébroïcienne et au contact des départements de l'Orne et de l'Eure-et-Loir.

Créée le 1^{er} janvier 2017, l'INSE s'étend sur 811 km² et compte 41 communes (40 dans l'Eure, 1 dans l'Eure-et-Loir) pour 38 777 habitants, dont la liste des communes et des populations correspondantes est présentée en annexe 1.

L'armature urbaine du territoire intercommunal est organisée autour de 4 pôles principaux : Verneuil-sur-Avre (commune déléguée de la commune nouvelle de Verneuil d'Avre-et-d'Iton créée au 1^{er} janvier 2017), Breteuil-sur-Iton (commune déléguée de la commune nouvelle de Breteuil créée au 1^{er} janvier 2016), Rugles, Damville (commune déléguée de la commune nouvelle de Mesnils-sur-Iton constituée au 1^{er} janvier 2016).

L'INSE assure la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés sur ses 41 communes membres. Le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sont assurés par deux syndicats, à qui l'INSE a délégué la compétence :

- Le SDOMODE, Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure, sur 15 communes pour 7 660 habitants ;
- Le SETOM de l'Eure, Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure, 26 communes pour 31 117 habitants.



Syndicats de traitement des déchets et répartition des déchèteries sur le territoire de l'INSE

1.2. Définitions

➤ OMR : ordures ménagères résiduelles

Il s'agit de l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation matière. Ce sont des déchets solides, non recyclables, non toxiques, non dangereux et non inertes. Pour l'essentiel, ces déchets proviennent de la préparation des repas et du nettoyage normal des habitations comme les déchets alimentaires, débris de verre, vaisselle jetable, cendres froides, chiffons, tissus sanitaires, balayures et résidus divers.

➤ EMR – JRM : emballages ménagers recyclables et journaux, revues, magazines

Dans la suite du document, ce flux sera mentionné sous l'abréviation CS, pour collecte sélective. L'extension des consignes de tri est mise en place sur l'ensemble du territoire depuis 2021.

Il s'agit des déchets d'emballages et papiers graphiques suivants présentés n de leur contenu :

- Les emballages en plastique : bouteilles, tubes, flacons et bidons (opaques ou transparents), bouchons, sacs et sachets, films (alimentaires ou d'emballage), barquettes, pots et boîtes, calages en polystyrène...
- Les emballages en métal : aérosols et bidons, boîtes de conserves et canettes, petits emballages métalliques ou en aluminium (capsules de café, couvercles, bouchons tubes...), barquettes en métal, gourde de compote, papier d'aluminium...
- Les emballages en carton : cartons et cartonnets de suremballages (pliés ou découpés), briques alimentaires, boîtes à œufs...
- Les papiers graphiques : journaux, magazines, revues, prospectus publicitaires, catalogues et annuaires, des enveloppes (y compris les enveloppes à fenêtre), lettres et courriers, des livres et cahiers, des papiers d'emballage (dont sacs en papier), tout papier graphique en général.

➤ Les emballages en verre

Il s'agit des contenants en verre vidés de leur contenu : bouteilles, canettes, bocaux, pots, flacons (parfums, crème de soin...).

➤ Les déchets occasionnels

Il s'agit des déchets à déposer principalement en déchèterie, tels que les encombrants, les déchets d'ameublement, les déchets verts, les gravats, le plâtre, les déchets électriques...

➤ Les déchets assimilés ou déchets professionnels

Ce sont les déchets d'activités économiques qui, de par leurs caractéristiques et quantités produites, peuvent être collectés par l'INSE dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

1.3. Organisation

1.3.1. La pré-collecte

La pré-collecte désigne les contenants destinés à la collecte, c'est-à-dire les bacs, les sacs et les colonnes d'apport volontaire. La fourniture de bacs est majoritaire sur le territoire de l'INSE, la collecte en sacs étant limitée à des situations particulières.

➤ Les bacs

L'INSE met gratuitement à disposition des usagers des bacs roulants normalisés s'accrochant au lève-conteneurs des bennes à ordures ménagères dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous. Des puces équipent les bacs pour transmettre à l'INSE des informations notamment sur la qualité du tri, le nombre de levées, la date et l'heure de collecte.

	Couleur cuve	Couleur couvercle	Contenance	Puce	Marquage cuve
OMR	Gris	Gris	120L / 240L / 360L / 660L	125 kHz	Face : Interco Normandie Sud Eure ou CCPD/CCPV Dos : Numéro de cuve
CS	Gris	Jaune	120L / 240L / 360L / 660L	125 kHz	Face : Interco Normandie Sud Eure ou CCPD/CCPV ou 3CR Dos : Numéro de cuve

Le nombre de bacs en place au 31 décembre 2024 est présenté dans le tableau suivant :

	OMR		CS		Total		Volume total - 2024
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
120L	16 994	17 030	2 645	2 721	19 639	19 751	2 370,12 m³
240L	952	1 025	14 655	14 835	15 607	15 860	3 806,40 m³
360L	358	366	381	422	739	788	283,68 m³
660L	931	912	781	819	1 712	1 731	1 142,46 m³
Total	19 235	19 333	18 462	18 797	37 697	38 130	7 602,66 m³

Le détail des opérations réalisées sur le parc de bacs (fourniture ou retrait) en 2024 est présenté dans les tableaux suivants :

Nombre de bacs livrés en 2024

	OMR	CS	Total	
			Bacs	Volume total
120L	333	156	489	58,68 m ³
240L	101	321	422	101,28 m ³
360L	26	72	98	35,28 m ³
660L	56	88	144	95,04 m ³
Total	516	637	1153	290,28 m ³

Nombre de bacs retirés en 2024

	OMR	CS	Total	
			Bacs	Volume total
120L	238	70	308	36,96 m ³
240L	20	120	140	33,60 m ³
360L	15	27	42	15,12 m ³
660L	51	38	89	58,74 m ³
Total	324	255	579	144,42 m ³

En résumé, 1732 opérations ont été réalisées sur le parc de bacs sur l'année 2024. Ces opérations sont principalement dues à :

- Des changements de la composition des foyers (besoin de changements de capacité de bacs), le remplacement de bacs non conformes ;
- Des nouvelles constructions ;
- Des remplacements de bacs existants dus à des casses, des vols ou des incendies, dont le nombre total s'élève à 51 bacs pour l'année 2024, tout volume confondu ;
- Des besoins pour des logements rénovés ou inoccupés ;
- Des ajustements selon les besoins des non-ménages ou des habitats collectifs...

➤ Les sacs

Pour des situations particulières, étudiées au cas par cas par le service Déchets, les déchets peuvent être présentés dans des sacs poubelles spécifiques, fournis par l'INSE, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant :

	Couleur	Rouleaux	Contenance	Marquage
OMR	Rouge	20 sacs	30L - 50L	Interco Normandie Sud Eure
CS	Jaune	20 sacs	50L	Interco Normandie Sud Eure + consignes de tri

Le nombre de sacs distribués sur l'année 2024 est présenté dans le tableau suivant :

	OMR		CS		Total		Volume total - 2024
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
30L	22 600	25 340	/	/	22 600	25 340	760,20 m ³
50L	3 460	4 460	24 420	26 720	27 880	31 180	1 559,00 m ³
Total	26 060	29 800	24 800	26 720	50 860	56 520	2 319,20 m ³

1.3.2. Collecte en porte à porte

La collecte en porte-à-porte est un mode de collecte effectuée à l'aide de camions-bennes passant devant ou à proximité des habitations. Dans certains cas, cette collecte peut être réalisée en points de regroupement.

Les déchets collectés en porte-à-porte et les fréquences de collecte sont présentés dans le tableau suivant :

	SDOMODE		SETOM	
	OMR	EMR	OMR	EMR-JRM
Déchets	OMR	EMR	OMR	EMR-JRM
Fréquence	C1	C0,5	C1	C0,5

Du fait de la quantité de déchets produits et/ou de la faible capacité de stockage, la fréquence de collecte est différente sur certains secteurs, qui sont collecter en C2 :

- Breteuil-sur-Iton : HLM, EHPAD et foyers, boulangerie de la place Pilon de Buhorel ;
- Damville : points de regroupement ;
- Rugles : HLM, EHPAD et maison de retraite, établissements scolaires ;
- Verneuil-sur-Avre : HLM, centre hospitalier, EHPAD et maisons de retraite, établissements scolaires, professionnels du centre-ville.

La collecte en porte-à-porte est réalisée par un unique prestataire, l'a société SEPUR, depuis le 1^{er} janvier 2022.

1.3.3. Collecte en apport volontaire

L'INSE met à disposition des usagers un réseau de points d'apport volontaire, comprenant une ou plusieurs colonnes aériennes de grande capacité. Ces colonnes sont destinées à recevoir :

- Les emballages en verre sur l'ensemble du territoire de l'INSE ;
- Les fibreux (papiers et emballages en carton) sur les communes dépendant du SDOMODE.

La collecte en apport volontaire est gérée par deux entités :

- Le SDOMODE, qui gère la collecte des fibreux et du verre
- L'INSE, qui gère la collecte du verre sur les communes dépendant du SETOM. Elles sont réalisées en prestation par la société MINERIS.

1.3.4. Collecte en déchèteries

Les déchèteries sont des installations aménagées destinées aux déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte en raison de leur nature, leur volume, leur dangerosité, leur quantité ou encore de leur poids. Elles permettent de favoriser le recyclage et la valorisation des matériaux dans le respect de l'environnement et d'éviter la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire de l'INSE.

L'INSE possède un réseau de quatre déchèteries réparties sur le territoire, accessibles à moins de 25 minutes pour l'habitant : Breteuil, Mesnils-sur-Iton, Rugles et Verneuil d'Avre et d'Iton (cf. carte p.3).

Les déchèteries sont gérées à deux niveaux, par l'INSE et/ou les syndicats de traitement des déchets :

- Les hauts de quais, qui regroupent notamment la gestion des infrastructures, du personnel, de la communication, des conditions d'accès, de la facturation des professionnels ;
- Les bas de quais, qui concernent la gestion de mise à disposition de contenants pour les déchets, le transport et le transfert de ces derniers.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des déchèteries :

	Breteuil	Mesnils-sur-Iton	Verneuil d'Avre et d'Iton	Rugles
Hauts de quais	INSE	INSE	INSE	SDOMODE
Bas de quais	SETOM	SETOM	SETOM	SDOMODE
Ouverture	5 jours / sem.	5 jours / sem.	5 jours / sem.	4,5 jours / sem.
Population	31 117 habitants			7 660 habitants
Superficie	2 600 m²	2 700 m²	3 300 m²	4 400 m²
Gardiens	2 agents	1 agent	2 agents	Entre 1 et 2 agents
Conditions d'accès	Habitants des communes dépendant du SETOM			Habitants des communes dépendant du SDOMODE
Principales filières	Encombrants, cartons bruns, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS, ASL, ABJth	Encombrants, cartons bruns, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS, ASL, ABJth	Encombrants, cartons bruns, bois, déchets verts, gravats, plâtre, amiante, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS, ASL, ABJth	Encombrants, cartons bruns, bois, déchets verts, gravats, plâtre, mobilier, métaux, pneus, huiles de vidange, DEEE, DDS

2. La collecte

Les données utilisées concernant la population sont celles relatives à la population municipale et non la population totale, comme c'est le cas pour les publications de l'ADEME.

Les moyennes nationales indiquées dans cette partie sont issues du site SINOE (géré par l'ADEME), avec pour typologie une communauté de communes rurale avec ville centre, pour l'année 2021.

2.1. Collecte des OMR

Les données suivantes regroupent les déchets des ménages et les déchets assimilés :

	Fréquence	Population	Tonnages 2024	Ratio	
SDOMODE	C1	7 520 hab.	1 392 t	185 kg/hab./an	199 kg/hab./an
SETOM	C1	30 098 hab.	5 872 t	195 kg/hab./an	
Total	C1	37 618 hab.	7 265 t	193 kg/hab./an	

La production d'ordures ménagères sur le territoire de l'INSE est plus faible que la moyenne nationale, ce qui suit la tendance des années précédentes. Le ratio a diminué de 1,5% par rapport à 2023, indiquant une diminution de la production des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire.

2.2. Collecte sélective

Les données suivantes regroupent les déchets des ménages et les déchets assimilés :

		Fréquence	Nombre de points	Population desservie	Tonnages par flux	Tonnages totaux	Ratio	Moyenne nationale
SDOMODE	EMR - JRM	C0,5	/	7 520 hab.	294 t	380 t	51 kg/hab./an	57 kg/hab./an
	Fibreux	Selon le taux de remplissage	30	7 520 hab.	86 t			
SETOM	EMR - JRM	C0,5	/	30 098 hab.	1 839 t	1 863 t	61 kg/hab./an	
Total		/		37 618 hab.	/	2 218 t	59 kg/hab./an	

Le geste du tri est plus important sur le secteur SETOM et est supérieur à la moyenne nationale. A contrario, la réalisation du tri sélectif est plus faible sur le secteur SDOMODE. Bien que le ratio moyen de l'INSE soit légèrement supérieur à la moyenne nationale, l'INSE souhaite augmenter le geste du tri en accompagnant les administrés.

2.3. Caractérisation de la collecte sélective et refus de collecte

Des caractérisations des déchets recyclables sont réalisées par les syndicats de traitement des déchets, permettant ainsi de caractériser les taux de déchets par matériaux. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Filière	Proportion
Journaux / magazines	15,2 %
Autres papiers	2,8 %
Cartons bruns	10,8 %
Cartonnettes	21,7 %
PET clair	5,4 %
PE / PP	3,4 %
Films PE	4,8 %
Flux développement	3,7 %
Acier	3,2 %
Aluminiums	1,0 %
Briques alimentaires	2,2 %
Taux de refus	25,9 %

Le taux de refus indique la part de déchets non conformes (ordures ménagères, verre, vêtements, bois, vaisselle...) issus de la collecte sélective. Il a varié entre 20,7 % et 37,9 % au cours de l'année et a augmenté de 1,6 points par rapport à 2023, traduisant une augmentation des erreurs de tri.

Ces résultats traduisent une augmentation des erreurs de tri, malgré les contrôles réalisés par le collecteur. Pour l'année 2024, SEPUR a refusé à minima 2 231 de bacs à la collecte en raison du contenu non conforme.

L'INSE souhaite faire diminuer ce taux de refus, afin d'obtenir un tri de meilleure qualité, limiter les pénalités financières pouvant être appliquées par les syndicats de traitement et permettre une meilleure valorisation des déchets.

2.4. Collecte du verre

Le tableau suivant regroupe les données des déchets des ménages et des déchets assimilés :

	Nombre de points de collecte	Population desservie	Tonnages	Ratio	Ratio nationale
SDOMODE	26	7 520 hab.	287 t	38 kg/hab./an	42 kg/hab./an
SETOM	86	30 098 hab.	1 091 t	36 kg/hab./an	
Total	115	37 618 hab.	1 378 t	37 kg/hab./an	

Le tri du verre est plus important sur le secteur SDOMODE et le ratio moyen de l'INSE est nettement inférieur au ratio moyen national, traduisant un geste du tri du verre plus faible. Le nombre de points de collecte est sous-dimensionné et le parc de colonnes aériennes est très vieillissant. L'INSE a pour projet de densifier et moderniser ce parc, qui devrait ainsi permettre d'augmenter le geste du tri.

Une caractérisation a été menée sur les déchets issus de la collecte des OMR. Elle a ainsi pu révéler la présence d'environ 30% d'emballages en verre dans les déchets issus des ordures ménagères, ce qui confirme que le tri du verre n'est pas réalisé par une partie des administrés.

3. Le traitement

Le traitement des déchets a été délégué au SDOMODE et au SETOM.

Le traitement et la valorisation matière sont différentes selon le syndicat et selon la filière de déchets.

	SDOMODE	SETOM
OMR	Centre d'enfouissement à Malleville-sur-le-Bec	Usine d'incinération à Guichainville
CS	Centre de tri de Pont-Audemer	Centre de tri de Guichainville
Verre	Valorisation matière par Tourres & Cie	Valorisation matière par Owens Illinois
Encombrants	Centre d'enfouissement à Malleville-sur-le-Bec	Usine d'incinération à Guichainville
Déchets verts	Centre de compostage	Centre de compostage

4. Les déchèteries

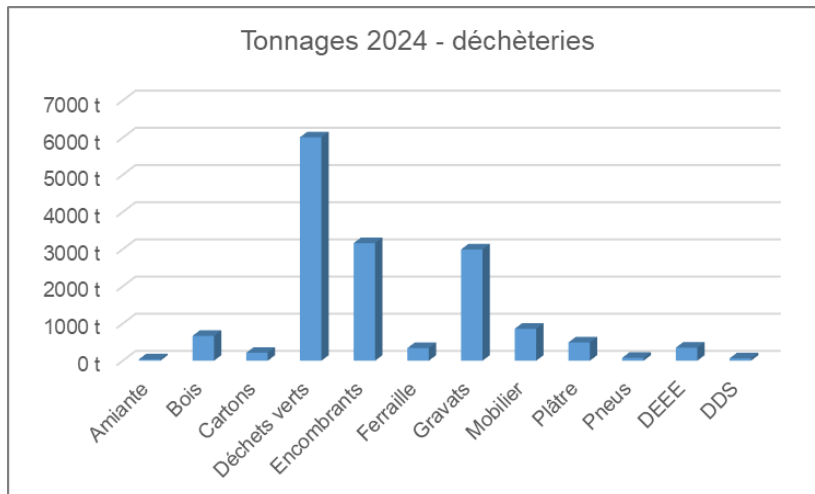
4.1. Les déchets des ménages

Le tableau suivant présente les tonnages par syndicat et les tonnages totaux par filière.

	SDOMODE		SETOM		Tonnages totaux		Ratio
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
Amiante	1 t	0 t	37 t	38 t	38 t	38 t	1 kg/hab./an
Bois	207 t	179 t	449 t	490 t	656 t	669 t	18 kg/hab./an
Cartons	71 t	75 t	135 t	138 t	206 t	213 t	6 kg/hab./an
Déchets verts	1 311 t	1 281 t	3 740 t	4 526 t	5 051 t	6 008 t	160 kg/hab./an
Encombrants	271 t	271 t	2 721 t	2 892 t	2 992 t	3 163 t	84 kg/hab./an
Ferraille	74 t	71 t	253 t	269 t	327 t	340 t	9 kg/hab./an
Gravats	648 t	354 t	2 648 t	2 637 t	3 296 t	2 992 t	80 kg/hab./an
Mobilier	219 t	201 t	591 t	659 t	810 t	860 t	23 kg/hab./an
Plâtre	79 t	75 t	369 t	417 t	448 t	492 t	13 kg/hab./an
Pneus	NR	12 t	54 t	64 t	54 t	77 t	2 kg/hab./an
DEEE	65 t	61 t	289 t	291 t	354 t	352 t	9 kg/hab./an
DDS	13 t	7 t	54 t	56 t	67 t	63 t	2 kg/hab./an
ASL	/	/	/	NR	/	NR	NR
ABJth	/	/	/	NR	/	NR	NR
Total	2 961 t	2 587 t	11 312 t	12 477 t	14 299 t	15 064 t	400 kg/hab./an

Les filières Déchets verts, Encombrants et Gravats représentent les principales filières des déchets collectés sur les déchèteries.

Le graphique suivant présente les ratios de déchets des ménages collectés sur les déchèteries pour les principales filières :

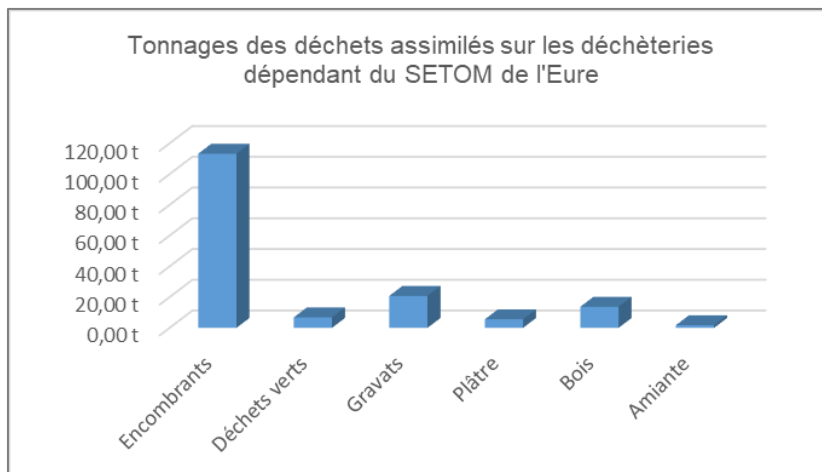


4.2. Les déchets assimilés

Les déchets des professionnels sont acceptés sur toutes les déchèteries. Ils sont gérés par l'INSE concernant les sites de Breteuil, Mesnils-sur-Iton et Verneuil d'Avre-et-d'Iton et sont soumis à facturation selon la nature et la quantité déposée, hormis pour les cartons bruns et la ferraille.

Les déchèteries n'étant pas équipées de pont-bascule pour peser les déchets, les agents de déchèteries font une estimation du volume déposé. Une densité, issue de l'ADEME, est ensuite appliquée au volume en fonction de la nature des déchets pour estimer le tonnage déposé.

Les dépôts recensés sur ces déchèteries sont présentés sur le graphique suivant :



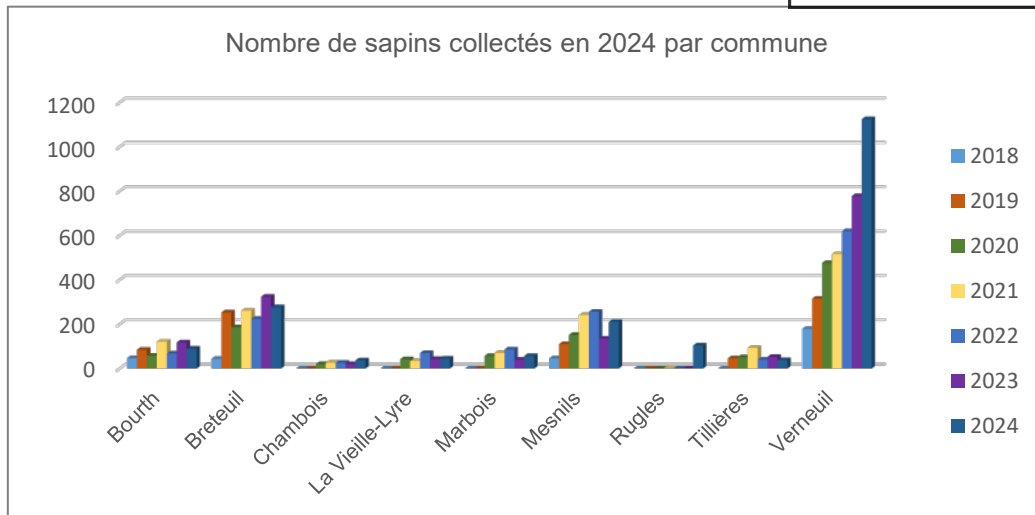
5. La prévention des déchets

5.1. La collecte des sapins de Noël

L'INSE propose chaque année, depuis fin 2018, une collecte des sapins de Noël en apport volontaire afin d'offrir une seconde vie à ces déchets issus des fêtes de fin d'année. L'opération 2024 s'est réalisée sur neuf points de collecte et a permis la collecte de 1984 sapins, destinés à la production de broyat et de chauffage. Un point de collecte a été ajouté pour l'année 2024, situé sur la commune de Rugles.

Pour l'année 2024, cette collecte a permis de produire environ 15,9 tonnes de broyat soit une augmentation de 30% par rapport à 2023.

Le nombre de sapins collecté depuis 2018 par point de collecte est présenté



5.2. Composteurs

Dans le cadre de la loi AGEC et suite à l'étude réalisée pour la mise en place de dispositifs destinés au tri à la source des biodéchets alimentaires, l'INSE a mis en place fin 2024 la fourniture gratuite de kits de compostage destinés aux administrés de son territoire. Ce kit est composé d'un composteur en bois de 400L, d'un bioseau et d'un guide compostage. Ce dispositif permet ainsi de gérer in situ les biodéchets, et par conséquent présente des impacts bénéfiques tant environnementalement que financièrement.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une démarche engagée depuis plusieurs années pour laquelle l'INSE proposait les kits de compostage à prix réduits, les derniers kits payants ayant été fournis au cours du 1^{er} trimestre 2024.

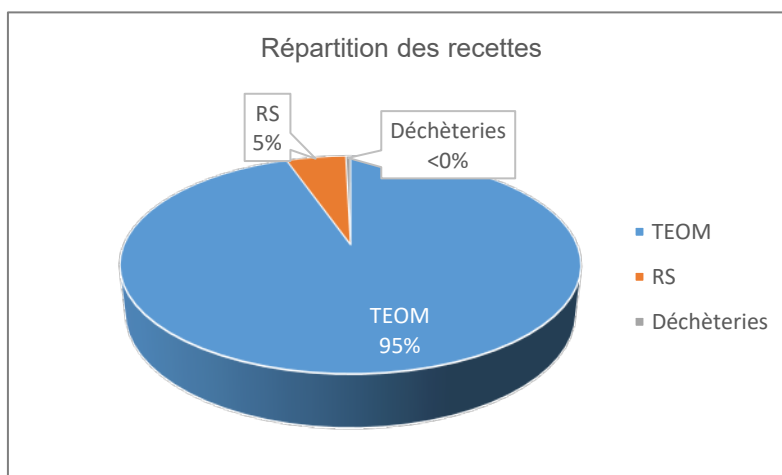
Le nombre de kits de compostage fournis en 2024 est de 176.

6. Les indicateurs financiers

6.1. Le financement

Le financement du service public de gestion des déchets est réalisé via :

- La TEOM, principale recette du service déchets = 6 198 226€
- La Redevance Spéciale (RS), répartie de la manière suivante :
 - o La collecte des établissements professionnels = 326 506€
 - o Les dépôts des professionnels en déchèterie = 26 645€



6.2. Les dépenses

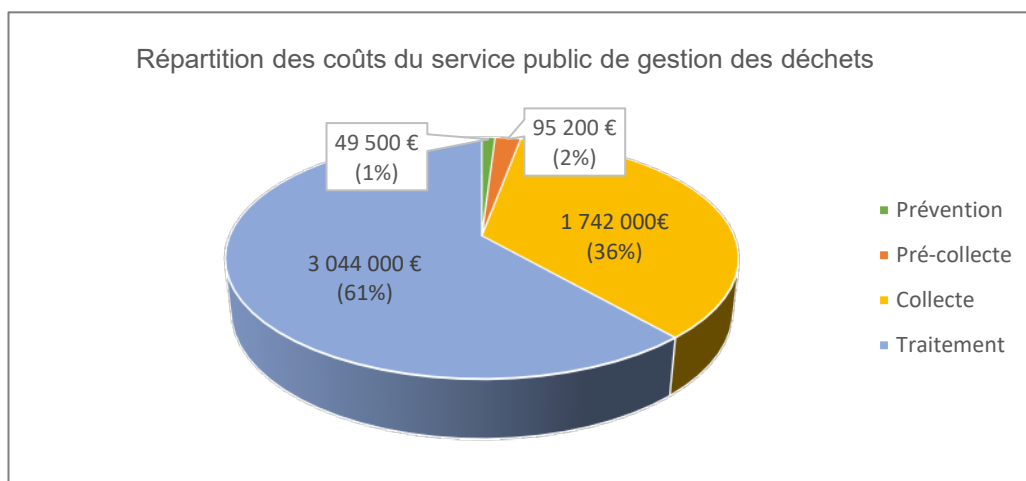
Les dépenses du service déchets en 2024 sont :

- Les coûts de fonctionnement (collecte, traitement, communication, frais de personnel, achats de sacs poubelles et de composteurs...) = 4 994 000€ TTC. Ce montant n'inclus les charges à caractère général tels que les frais de personnel des services supports (comptabilité, ressources humaines, direction général...) et les coûts des bâtiments généraux (impression, frais d'affranchissement, fluides...).
- Les coûts d'investissement (achats de bacs, travaux sur les déchèteries, logiciel, colonnes aériennes) = 131 000€ TTC

Les principaux postes de dépense sont :

- La prévention, c'est-à-dire les actions menées en faveur de la réduction des déchets (composteurs, collecte des sapins des Noël)
- La pré-collecte, c'est-à-dire la fourniture de contenants pour la collecte (bacs, sacs, colonnes aériennes...)
- La collecte, regroupant la collecte en porte-à-porte et en apport volontaire
- Le traitement des déchets, réalisé par le SETOM et le SDOMODE

Le graphique suivant représente la répartition des coûts selon les postes de dépenses pour 2024, le poste de dépenses le plus important étant le traitement des déchets. Afin de limiter les dépenses, il est donc nécessaire de diminuer la quantité de déchets, ce qui induira une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement.



6.2.1. La pré-collecte

La pré-collecte désigne les contenants destinés à la collecte, c'est-à-dire les bacs, les sacs et les colonnes aériennes. Pour la collecte des OMR et la CS, la fourniture de bacs est majoritaire, la collecte en sacs étant limitée à des situations particulières validées par l'INSE.

Les dépenses 2024 sont présentées dans le tableau suivant :

	OMR	CS	Verre	Total
Bacs	5 700 €	31 800 €	/	37 500 €
Sacs	3 900 €	2 200 €	/	6 100 €
Colonnes	/	/	51 600 €	51 600 €
Total	9 600 €	34 000 €	51 600 €	95 200 €

6.2.2. La collecte

Le tableau suivant présente les coûts de fonctionnement liés à la collecte, selon les flux :

	OM	CS	Verre	Déchèterie	Total
Collecte en porte-à-porte	823 000 €	630 000 €	/	/	1 453 000 €
Collecte en apport volontaire	/	/	56 000 €	233 000 €	289 000 €

La collecte en porte-à-porte représente le poste de dépenses le plus important, dont les coûts dépendent de la fréquence de collecte et des tonnages collectés.

6.2.3. Le traitement

Les coûts de traitement sont décomposés en deux parties :

- Un coût fixe qui est fonction du nombre d'habitants recensé par l'INSEE ;
- Un coût variable qui est fonction de la nature et des tonnages des déchets.

Le tableau suivant présente la répartition des coûts de traitement des déchets selon les syndicats, la nature des déchets.

	Coût variable				Coût fixe
	OM	CS	Verre	Déchèterie	
SDOMODE	175 000 €	13 000 €	/	144 000 €	94 000 €
SETOM	640 000 €	103 000 €	18 000 €	965 000 €	892 000 €
Total	815 000 €	116 000 €	18 000 €	1 109 000 €	986 000 €

Les coûts de traitements les plus importants sont ceux liés aux ordures ménagères et aux déchets de déchèterie. Ces données montrent l'importance de trier les déchets afin de diminuer la quantité d'ordures ménagères mais également de privilégier le réemploi, la réparation ou le compostage afin de limiter les déchets de déchèteries.

Les coûts relatifs aux déchets issus de la CS sont décomposés de la manière suivante :

- Coût de traitement = 43 000 €
- Coût des refus de tri = 73 000 €

Les coûts des refus de tri représentent près de 63% des coûts liés au tri sélectif. Il est donc important de mener une campagne de communication auprès des administrés afin d'améliorer la qualité du tri.

6.2.4. Participation aux manifestations et événements

L'INSE soutient les manifestations et événements organisés sur son territoire par la mise à disposition de bacs et la collecte gratuites des déchets de ces manifestations.

Les manifestations pour lesquelles l'INSE a été sollicitée pour la gestion des déchets sont les suivantes :

- La Fête des Gueux à Bâlines ;
- Le Festival Agriculture en Folie à Mesnils-sur-Iton ;
- La Fête des Plantes à Mesnils-sur-Iton ;
- La fête communale de la Vieille-Lyre ;
- Le festival Emoi Sonore à Verneuil d'Avre-et-d'Iton ;
- L'Organisation sportive BMX à Verneuil d'Avre-et-d'Iton ;

Le montant estimé de participation à ces manifestations est présenté dans le tableau suivant :

	Mise à disposition de bacs	Collecte et traitement des déchets	Total
BMX	45 €	322 €	367 €
Emoi Sonore	19 €	0 €	19 €
Festival Agriculture en Folie	43 €	505 €	548 €
Fête communale de la Vieille-Lyre	7 €	0 €	7 €
Fête des Gueux	53 €	266 €	319 €
Fête des plantes	31 €	20 €	51 €
Total	197 €	1 112 €	1 309 €

Ces données ne comprennent pas les autres manifestations qui ont eu lieu sur le territoire de l'INSE et pour lesquelles les déchets ont été gérées par les communes qui ont mis à disposition les bacs de leurs services. Les déchets issus des services communaux sont également pris en charge par l'INSE, cependant, les déchets issus des différentes manifestations ne sont pas identifiables par le service Déchets.

7. Les projets et les faits marquants 2024

7.1. Le service déchets : composition et chiffre clés

Le service déchets est composé de 8 ETP, détaillé comme suit :

- 1 responsable de service ;
- 1 agent dédié au suivi des déchèteries et à la livraison des bacs ;
- 5 agents de déchèteries répartis comme suit :
 - o Déchèterie de Breteuil : 2 agents ;
 - o Déchèterie de Mesnils-sur-Iton : 1 agent ;
 - o Déchèterie de Verneuil d'Avre-et-d'Iton : 2 agents ;
- 1 agent administratif.

Le service Déchets est sollicité tout au long de l'année par les usagers, à travers de nombreuses demandes : renseignements, livraison ou remplacement de bacs, signalement de non-collectes... En 2024, plus de 7 000 demandes ont ainsi été enregistrées et traitées par le service.

7.2. Nouvelles colonnes aériennes pour la collecte du verre

En 2024, l'INSE dispose de 130 colonnes aériennes destinées à la collecte des emballages en verre, réparties sur l'ensemble du territoire. Elle a engagé une démarche de modernisation et de densification de ce parc de colonnes aériennes dans le but de faciliter et d'encourager le geste de tri des emballages en verre.

Dans ce cadre, un marché public pour la fourniture de nouvelles colonnes aériennes a été lancé à la fin de l'année 2023. Ce dispositif permettra, sur plusieurs années, de remplacer progressivement les équipements vétustes.

Les nouvelles colonnes, en métal et d'une capacité de 4 m³, sont conçues pour recevoir un covering personnalisé. Cette possibilité permet de moderniser l'esthétique du mobilier urbain tout en valorisant l'identité visuelle de l'INSE.

En 2024, 18 nouvelles colonnes ont été installées et déployées sur l'ensemble du territoire.

7.3. Informatisation

L'INSE a fait l'acquisition du logiciel métier GESBAC qui a été effectif en avril 2024. Ce logiciel permet d'informatiser notamment le parc de bacs, le suivi des levées, la facturation de la redevance spéciale et la facturation des dépôts professionnels en déchèteries.

7.4. Finalisation étude biodéchets

Dans le cadre de la loi AGECE, le SETOM de l'Eure, en partenariat avec l'INSE, a lancé une étude en 2023 afin de déterminer les dispositifs de tri à déployer. Cette étude s'est finalisée en juillet 2024 et a permis de définir le scénario suivant :

- Fourniture d'un kit de compostage individuel composé d'un composteur en bois de 400L, d'un bioseau et d'un guide de compostage pour les habitats individuels disposant d'un jardin, accompagné d'une sensibilisation sur les bonnes pratiques de compostage au moment du retrait ;

- Mise en place d'une collecte séparée des biodéchets alimentaires en app pour les centres-villes et centres-bourgs denses et les habitats collectifs, pour laquelle l'ADEME versera des subventions à INSE.

La première distribution des kits a été réalisée lors du canton d'hiver de Breteuil organisé par l'INSE. Au cours de laquelle 81 kits de compostage ont été fournis et 81 foyers ont été sensibilisés.

7.5. Déchèteries

- Recrutement d'un agent de déchèterie en décembre dans le cadre de la reprise de la déchèterie de Rugles ;

➤ Nouvelles filières

Deux nouvelles filières ont été mises en place en juin 2024 sur les déchèteries de Breteuil, Mesnils-sur-Iton et Verneuil d'Avre-et-d'Iton :

- Filière ASL = articles de sport et de loisirs ;
- Filière ABJ th = articles de bricolage et de jardinage thermiques.

Ces filières ont permis de prendre en charge des déchets qui étaient jusqu'alors non-acceptés, tels que des canoës, des tondeuses thermiques...

➤ Projet de réhabilitation et d'agrandissement de deux déchèteries

L'INSE possède quatre déchèteries dont certaines sont vétustes et ne répondent plus aux besoins des administrés. La collectivité a donc pour projet de réhabiliter et d'agrandir les déchèteries de Breteuil et Mesnils-sur-Iton.

Pour se faire, l'INSE a contractualisé fin 2024 avec le bureau d'études Cabinet Merlin en tant que maîtrise d'œuvre. Son rôle est notamment de définir les besoins, les plans, les estimations financières et suivra les chantiers de travaux.

➤ Sortie du SDOMODE

L'INSE a réalisé les démarches administratives nécessaires sur l'année 2024 en vue de son retrait du SDOMODE au 1^{er} janvier 2025. Cette démarche a pour but une harmonisation des consignes de tri et de la gestion de la collecte sur l'ensemble du territoire en ne dépendant d'un unique syndicat pour le transport et le traitement des déchets, à savoir le SETOM de l'Eure.

Ceci a induit les démarches suivantes :

- Réalisation d'un avenant au marché de collecte du verre avec MINERIS ayant pour objet l'ajout de la collecte des colonnes aériennes présentes sur les communes du secteur du SDOMODE ;
- Le transfert de la compétence transport et traitement des déchets issus des 15 communes dépendant du SDOMODE et de la déchèterie de Rugles au SETOM de l'Eure ;
- Le recrutement d'un agent de déchèterie en décembre 2024 dans le cadre de la reprise de la gestion de la déchèterie de Rugles.

➤ Harmonisation des jours et horaires d'ouverture des déchèteries

Dans le cadre de la reprise de la gestion de la déchèterie de Rugles et d'une amélioration des conditions de travail des agents de déchèteries, l'INSE a travaillé sur une harmonisation des jours et horaires d'ouverture de ces quatre déchèteries. Les modifications ont été définies en 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025.

7.6. Enquête publique

Afin d'offrir aux habitants du territoire des solutions adaptées à leur quotidien, l'INSE a souhaité recenser leurs besoins en matière de collecte des ordures ménagères, notamment sur les fréquences de collecte, via un questionnaire en ligne. Cette enquête a obtenu 1106 réponses, dont les résultats ont conduit à l'amélioration du service de proximité.

Glossaire

3CR	Communauté de Communes du Canton de Rugles
ABJ th	Articles de Bricolage et de Jardinage thermiques
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AGEC	Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
ASL	Articles de Sport et de Loisirs
C0,5	Collecte réalisée toutes les deux semaines
C1	Collecte réalisée une fois par semaine
C2	Collecte réalisée deux fois par semaine
CCPD	Communauté de Communes du Pays de Damville
CCPV	Communauté de Communes du Pays de Verneuil
CS	Collecte Sélective
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMR	Emballages Ménagers Recyclables
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSE	Interco Normandie Sud Eure
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
JRM	Journaux, Revues, Magazines
NR	Non Renseigné
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PE	Polyéthylène
PET	Polytéréphtalate d'éthylène
PP	Polypropylène
RS	Redevance Spéciale
SDOMODE	Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure
SETOM	Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères
SINOE	Système d'information et d'observation de l'environnement mis en place par l'ADEME
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TTC	Toutes Taxes Comprises

ANNEXE 1 : Tableau des populations par communes

ID : 027-200066462-20251119-D2025181-DE

Département	Syndicat	Commune	Population municipale Données INSEE 2021	Population totale Données INSEE 2021
27	SDOMODE	Ambenay	558 hab.	570 hab.
27	SDOMODE	Bois-Anzeray	178 hab.	180 hab.
27	SDOMODE	Bois-Arnault	694 hab.	708 hab.
27	SDOMODE	Bois-Normand Près Lyre	361 hab.	367 hab.
27	SDOMODE	Chaise-Dieu-Du-Theil	197 hab.	202 hab.
27	SDOMODE	Chambord	178 hab.	184 hab.
27	SDOMODE	Chéronvilliers	462 hab.	480 hab.
27	SDOMODE	Juignettes	223 hab.	224 hab.
27	SDOMODE	La Haye-Saint-Sylvestre	290 hab.	293 hab.
27	SDOMODE	La Neuve-Lyre	553 hab.	557 hab.
27	SDOMODE	La Vieille-Lyre	658 hab.	676 hab.
27	SDOMODE	Les Bottereaux	344 hab.	354 hab.
27	SDOMODE	Neaufles-Auvergny	417 hab.	426 hab.
27	SDOMODE	Rugles	2 199 hab.	2 229 hab.
27	SDOMODE	Saint-Antonin-de-Sommaire	208 hab.	210 hab.
Sous-total SDOMODE			7 520 hab.	7 660 hab.
27	SETOM	Armentières-sur-Avre	160 hab.	167 hab.
27	SETOM	Bâlines	544 hab.	567 hab.
27	SETOM	Bémécourt	569 hab.	583 hab.
27	SETOM	Bourth	1 171 hab.	1 201 hab.
27	SETOM	Breteuil	4 287 hab.	4 412 hab.
27	SETOM	Breux-sur-Avre	334 hab.	340 hab.
27	SETOM	Chambois	1 373 hab.	1 409 hab.
27	SETOM	Chennebrun	103 hab.	105 hab.
27	SETOM	Courteilles	165 hab.	167 hab.
27	SETOM	Gournay-le-Guérin	121 hab.	125 hab.
27	SETOM	Le Lesme	688 hab.	697 hab.
27	SETOM	Les Barils	273 hab.	279 hab.
27	SETOM	Les Baux-de-Breteuil	677 hab.	698 hab.
27	SETOM	L'Hosmes	66 hab.	67 hab.
27	SETOM	Mandres	359 hab.	371 hab.
27	SETOM	Marbois	1 308 hab.	1 328 hab.
27	SETOM	Mesnils-sur-Iton	6 145 hab.	6 359 hab.
28	SETOM	Montigny-sur-Avre	251 hab.	257 hab.
27	SETOM	Piseux	689 hab.	701 hab.
27	SETOM	Pullay	393 hab.	451 hab.
27	SETOM	Saint-Christophe-sur-Avre	136 hab.	142 hab.
27	SETOM	Sainte-Marie-d'Attez	585 hab.	597 hab.
27	SETOM	Saint-Victor-sur-Avre	55 hab.	56 hab.
27	SETOM	Sylvains-lès-Moulins	1 293 hab.	1 327 hab.
27	SETOM	Tillières-sur-Avre	1 048 hab.	1 064 hab.
27	SETOM	Verneuil d'Avre-et-d'Iton	7 305 hab.	7 647 hab.
Sous-total SETOM			30 098 hab.	31 117 hab.
TOTAL			37 618 hab.	38 777 hab.